



Parti socialiste Fribourgeois

Route de la Fonderie 2, CP 196,

1705 Fribourg

Tél: 026 422 26 76

CCP: 17-1660-3

[info\[at\]ps-fr\[dot\]ch](mailto:info[at]ps-fr[dot]ch)

Conseil d'Etat du canton de Fribourg
c/o DICS
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg

Fribourg, le 18 avril 2014

Programme de mesures structurelles et d'économies 2013 – 2016 de l'Etat de Fribourg

Mesures en vue de maîtriser la croissance du nombre de postes dans le domaine de l'enseignement.

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Parti socialiste fribourgeois a analysé avec la plus grande attention le rapport et les propositions citées en titre datées du 19 février 2014. Nous avons le plaisir de vous remettre notre retour de consultation et notre prise de position.

Préambule

Le Parti socialiste fribourgeois constate que le Conseil d'Etat, après avoir pris des mesures très contraignantes pour les agents de la fonction publique, a décidé de couper dans l'enseignement, comme annoncé dans le message N. 2013-DFIN-20 du 3 septembre 2013. Par des coupes en particulier dans le secteur du primaire, du secondaire II et de la formation professionnelle, le Conseil d'Etat propose une économie d'environ 4 millions de francs. Ces mesures, très pénalisantes pour les élèves et étudiants fribourgeois n'auront qu'une incidence minimale au regard du budget de l'Etat de 3.3 milliards de francs.

Le Parti socialiste fribourgeois estime que les mesures prises dans le domaine de l'enseignement seront rédhitoires et prétériteront sur le long terme la qualité de la formation que le Gouvernement se plaît pourtant à relever dans son message.

Les mesures proposées ne déterminent aucune priorité et se basent sur ce que le Conseil d'Etat appelle la symétrie des sacrifices. Or, une coupe linéaire ne peut s'appliquer à tous les domaines, notamment de l'enseignement, sans une vision globale de la situation et une vision à long terme des engagements de l'Etat. Le Parti socialiste tient à rappeler que, ces dernières années, de nombreux projets de moindre importance qui ne semblent pas prioritaires auraient pu être différés dans le temps. La campagne OFF lancée le 9 octobre dernier et budgétisée à 1 million de francs aurait pu attendre. La campagne de communication « Fribourg, le bonheur en plus » avec un budget annuel pour l'Etat oscillant entre 330'000.- et 400'000.- couvrant les années 2014-2016, annoncée le 24 janvier 2014, aurait pu être repoussée. L'Etat participe aussi à l'exposition « L'oracle du Papillon » à BlueFACTORY, mais refuse de communiquer le montant mis à disposition.

Le Parti socialiste estime enfin que le Conseil d'Etat se contente de coupures dans des domaines piliers de notre société comme l'enseignement, la santé ou la sécurité, sans apporter de réelles mesures pour augmenter ses revenus. La politique d'amortissement draconienne du canton prive les caisses de moyens importants et les baisses fiscales accordées ses dernières années font stagner le revenu des impôts et c'est ce trou qu'il faut combler aujourd'hui. La forte augmentation démographique de notre canton engendre des coûts supplémentaires dans de nombreux domaines et le Conseil d'Etat n'a pas anticipé les besoins de la population en prenant soin de garder et de développer des services publics considérés encore comme parmi les meilleurs de notre pays.

Commentaires sur les mesures

1. Modification du seuil pour la détermination du nombre de classes à l'école primaire

Cette mesure provoquera une augmentation des effectifs des classes primaires. La moyenne des élèves dans nos classes est en constante augmentation, de 19,1 à la rentrée 2012 elle a bondi à 19,6 à la rentrée 2013. Ces chiffres sont en-dessus de la moyenne suisse et ne vont pas diminuer. Les élèves de nos classes primaires ont besoin d'un encadrement optimal, avec des enseignants motivés, attentifs à tous. Le Parti socialiste se fait du souci pour la qualité de la prise en charge de tous les jeunes élèves fribourgeois dont les premières années de scolarisation sont très importantes. Les méthodes pédagogiques en cours dans les classes fribourgeoises demandent du temps, de l'espace et la mise en œuvre d'un système de différenciation qu'il ne sera plus possible de mener avec des classes surchargées. L'objectif de 16,5 EPT non attribués est irréaliste et conduira à une dégradation de la qualité de notre école.

De plus, les effets de la mise en œuvre de la nouvelle loi scolaire ainsi que du concept et de la loi sur l'enseignement spécialisé ne sont pas connus. Cette proposition pourrait aller en l'encontre de décisions à venir et être néfaste, car l'hétérogénéité accrue des classes pourrait amener à l'ouverture de classes plus petites.

2. Réduction de la décharge des professeurs de classe

Cette mesure crée une inégalité de traitement entre les professeurs de classe de 1^{ère}, 2^{ème} année et de 3^{ème} et 4^{ème} année. Elle a un côté arbitraire qui pourrait péjorer les conditions d'encadrement des étudiants.

3. *Modification du cahier des charges des enseignants experts ou examinateurs*

L'activité d'examineur représente une charge et une responsabilité importante et les revenus liés à cette fonction sont dérisoires. Elle pourrait conduire à des difficultés d'organisation, en la liant à la mesure 6, les professeurs n'auront plus intérêt à accompagner des classes de 4^{ème}.

4. *Augmentation de l'effectif moyen des groupes d'option spécifiques et complémentaires*

Comme signalé dans le rapport, la mise en œuvre de cette mesure a déjà été anticipée. Revoir encore le nombre d'élèves à la hausse péjorerait les conditions de travail des étudiants et des professeurs. Le risque d'inégalité de traitement entre les Collèges de Fribourg et leurs sections alémaniques et le Collège du Sud sont à craindre car, en raison d'effectifs moins importants, ils ne pourront offrir suffisamment d'options.

5. *Recomposition des classes entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année et entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année*

Cette mesure provoquera une augmentation des effectifs des classes et détériorera la qualité des études. Cette mesure ne vise que les collèges de la Ville de Fribourg et crée ainsi une inégalité de traitement avec les étudiants du Collège du Sud ou du GYB. Les effets de cette mesure pourraient s'avérer nuls, les étudiants préférant changer d'option plutôt que de changer d'établissement, cela induira des difficultés d'organisation supplémentaires.

6. *Diminution des rétributions des enseignants des branches de l'année terminale qui ne sont plus enseignées dès le mois de mai*

Cette mesure risque de dissuader les professeurs d'enseigner dans les classes terminales et induira directement une inégalité de traitement entre les professeurs de certaines branches. Le Parti socialiste estime que cette proposition amènera à une modification des contrats de travail et est en contradiction avec la Lpers, le Rpers, le Rpens et le descriptif de fonction des enseignants.

7. *Prise en compte de la taille des groupes pour le calcul des unités d'enseignement*

Cette mesure pénalise à nouveau le salaire des enseignants et crée de surcroît une nouvelle inégalité de traitement entre les étudiants, suivant le Collège fréquenté. Ce sont les prémices d'une rémunération à la tâche que le Parti socialiste combat avec force.

8. *Ouverture de classes d'options spécifiques, voire complémentaires, « arts visuels » dans un seul gymnase de la ville*

L'économie engendrée par une telle mesure est négligeable et ne justifie en aucun cas les importantes conséquences négatives qui en découleraient. On court le risque que certains étudiants renoncent à cette option qui représente aussi une part importante du développement de la

personnalité. On crée encore une fois une inégalité entre les collèges fribourgeois et une discrimination entre les arts visuels et les autres branches.

9. Diminution du nombre de leçons d'éducation physique à l'école de commerce.

Le Parti socialiste rappelle que le cadre de l'organisation de l'éducation physique à l'école est réglé au niveau de la Confédération et nous doutons de la légalité de cette proposition.

10. Diminution des EPT pédagogiques au conservatoire

Cette mesure entraînera une diminution de l'offre de cours au Conservatoire.

11. Inventaire des projets pédagogiques – renonciation au projet « Tell me more »

Des dépenses substantielles ont déjà été engagées dans ce projet, certes intéressant, mais dont les résultats ne sont pas à la hauteur. Il est dommage que ce projet ait été initié sans une réelle analyse de son impact, provoquant des frais inutiles.

12. Examen d'entrée pour la maturité professionnel post-CFC

Le Parti socialiste peut comprendre cette mesure et sait qu'un certain nombre d'enseignants est favorable à cet examen mis en place dans plusieurs cantons suisses. Cependant, cet examen ne doit pas créer un numérus clausus et une restriction à l'accès au plus grand nombre de jeunes à cette formation post-CFC de plus en plus prisée. Notre système de formation professionnelle donne entière satisfaction et le manque de personnel qualifié se fait sentir. La maturité professionnelle doit rester accessible à un plus grand nombre et, le cas échéant, la mise en place de cours d'appui pour les jeunes présentant des lacunes est à développer.

13. Analyse des fonctions des responsables de branches

La mise en œuvre éventuelle de cette mesure qui a encore une fois un impact financier négligeable est à discuter avec le personnel concerné.

14. Report de l'augmentation de postes prévue à l'AIG

Le Parti socialiste regrette encore une fois la non ouverture de postes. Les conséquences de ce report doivent être analysées afin de garantir à l'AIG une dotation en personnel suffisante pour remplir ses missions à satisfaction.

Conclusion

Au terme de ce rapport, le Parti socialiste fribourgeois rappelle une nouvelle fois son attachement au maintien d'une Ecole fribourgeoise de qualité, quel que soit le domaine concerné.

Aussi, comme nous l'avons fait par une résolution déposée par nos Députés Pierre Mauron et Benoît Piller, nous réitérons au Conseil d'Etat notre demande de retirer ce paquet d'économies, d'établir des priorités, d'examiner toutes les pistes envisageables (dépenses, recettes, amortissements) et de présenter un plan d'action clair.

Le Parti socialiste fribourgeois soutien les démarches entreprises par les associations professionnelles et syndicales et invite avec force le Conseil d'Etat à revenir sur ses propositions.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette prise de position, Le Parti socialiste fribourgeois vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, ses meilleures salutations.

Pour le Groupe Formation du Parti socialiste fribourgeois

Gaétan Emonet - député

Pour le Parti socialiste fribourgeois

Benoît Piller - président